

# GESTION DES PLACES EN CRÈCHE



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

## ❓ POURQUOI CE PROJET

L'accès à la crèche est un véritable parcours du combattant pour toutes les familles, mais plus encore pour les familles monoparentales, qui n'ont pas ou très peu de relais. Les mères seules manquent à la fois de temps (qu'elles soient en emploi, en formation ou en recherche d'emploi) et de moyens (famille à un seul salaire) – de plus, elles se heurtent à des critères pensés pour des familles à deux parents. Pour corriger cette inégalité structurelle il serait utile de leur réserver un quota de places, adapter les tarifs (même pour les mamans qui travaillent) et centraliser leur accompagnement administratif. En reconnaissant la monoparentalité comme critère prioritaire, la commune agit pour une conciliation réelle entre vie familiale et vie professionnelle, pour l'*empowerment* des mères et répond à une urgence sociale.



### PUBLIC CIBLE

(lié à la monoparentalité)

Familles monoparentales  
d'enfants en bas âge (0 à 3 ans)



## OBJECTIFS

- ✓ Réduire les inégalités d'accès aux services de la petite enfance pour les parents solos, souvent pénalisés par les systèmes actuels (critères d'attribution basés sur la situation de deux parents, pas de relai de l'autre parent...)
- ✓ Permettre l'accessibilité financière des crèches, y compris pour les parents seuls qui travaillent (problématique du salaire unique)
- ✓ Faciliter l'accès à une solution de garde pour permettre la reprise d'une formation, la recherche d'un emploi ou une activité professionnelle
- ✓ Introduire clairement la monoparentalité dans les critères de priorité pour l'attribution des places
- ✓ Permettre la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour ces familles à charge mentale extrême
- ✓ Sensibiliser les milieux d'accueil aux réalités spécifiques des familles monoparentales et à leurs difficultés multiples

## DESCRIPTION DU PROJET

Prévoir une priorité claire pour les familles monoparentales dans l'attribution des places en crèche, *via* une adaptation des règlements ou des conventions. Ce critère permettra de corriger une inégalité persistante pour ces familles, en réservant un quota de places, en assurant un accompagnement administratif et social, et en permettant une accessibilité financière réelle, même pour les mères solos en emploi. Ceci afin de répondre aux besoins spécifiques de ces familles, souvent sans soutien, et de permettre leur inclusion sociale et professionnelle.

### Critères à intégrer ou corriger

- Réviser les critères d'admission pour inclure clairement la monoparentalité comme critère prioritaire
- Créer un quota d'une moyenne de 20 % des places réservées aux familles monoparentales lors des nouvelles inscriptions (voir le volet « nombre de bénéficiaires visés »)
- Désigner un.e référent.e crèche/monoparentalité dans chaque commune pour le suivi
- Avoir une attention particulière aux situations de reprise d'emploi, de formation, ou à des situation plus complexes comme les violences intrafamiliales, les problèmes de santé (addiction, handicap...) ou les moments de séparation
- Prévoir la centralisation et la transparence des demandes, pour un suivi de ces familles
- Accompagner les familles dès l'inscription avec une aide administrative et un soutien social
- Prévoir une réduction substantielle des tarifs, adaptée à la réalité économique des familles monoparentales, même avec emploi, au vu de la situation à un seul salaire/revenu

## CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE

- Permettre une vision inclusive de la monoparentalité, tenant compte des situations particulières
- Offrir la transparence des critères de priorité, sans stigmatiser ni présenter comme un privilège
- Collaborer avec les services sociaux pour évaluer les besoins réels des familles selon les quartiers
- Prévoir un suivi de ces familles et un soutien à la parentalité
- Garantir l'accessibilité financière, quel que soit le statut professionnel du parent



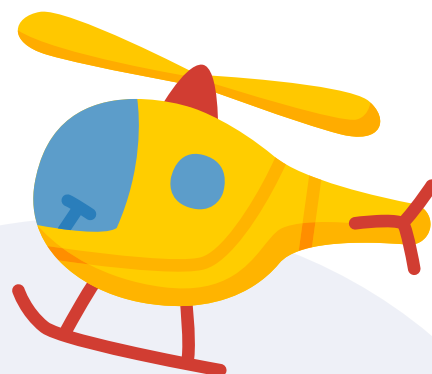
### DURÉE

Mise en place structurelle et adaptable selon les communes, les besoins et les disponibilités de places



### LIEU

Crèches communales, haltes garderies, milieux d'accueil de la petite enfance



## ÉVALUATION

**Données quantitatives :** nombre de familles bénéficiaires, de réponses positives + délais d'attente

**Données qualitatives :**

- Sentiment de reconnaissance, bénéfices sur la qualité de vie + facilités du parcours d'inscription
- Impact sur l'emploi, la formation ou la stabilité familiale

## COMMUNICATION

- Brochures d'infos sur les droits et les priorités en crèche pour les parents seuls
- Diffusion de ces informations dans les lieux fréquentés par les familles : CPAS, maisons de quartier, hôpitaux, plannings familiaux, salles d'attentes
- Site web et réseaux sociaux communaux + affiches
- Relais via l'ONE, association de soutien à la parentalité, services sociaux, centres PMS, Actiris



## NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES VISÉ

Variable selon la taille de la commune, la densité de la population, les besoins - réserver entre 10 % à 25 % des nouvelles places pour les familles monoparentales (vous trouverez des liens vers les statistiques en fin de fiche). Ce chiffre provient du fait qu'en Région bruxelloise, les familles monoparentales représentent entre 15 % et 30 % des ménages avec enfants, donc réserver de 10 % à 25 % des nouvelles places en crèche paraît raisonnable et proportionné si l'on tient en compte que toutes ne font pas une demande en crèche. La marge permet de s'adapter au terrain: une commune avec peu de familles monoparentales peut viser le seuil de 10 %.

Attention : ce quota sert à corriger une inégalité d'accès persistante, sans exclure pour autant les autres publics vulnérables. C'est une manière de rééquilibrer, cela ne doit pas être perçu comme un privilège ! C'est donc bien pour compenser un désavantage structurel dans les critères actuels d'attribution.





## PARTENAIRES

- Crèches communales
- ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance)
- CPAS
- Associations de soutien à la parentalité
- Centres PMS
- Actiris



## SERVICE PILOTE DE L'ACTION

Service Petite Enfance



## BUDGET À PRÉVOIR

- Frais de coordination pour la révision et l'application des critères
- Frais de formation du personnel des crèches à l'accueil des familles monoparentales
- Frais de promotion, de communication ciblée vers ce public
- Financement du soutien administratif et social pour ces familles
- Financement pour l'éventuelle extension de places ou des horaires élargis de certaines structures
- Rééquilibrage financier pour les réductions octroyées aux familles monoparentales





## LIENS ET INSPIRATIONS, BONNES PRATIQUES

- **Martin Wagener** - Les femmes monoparentales face au manque de places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans :  
[https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=boreal:188272&da-tastream=PDF\\_01&disclaimer=cad2599878403e6eac943c659d43cce69f516db501a-c68e15a4caa76989b52be](https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=boreal:188272&da-tastream=PDF_01&disclaimer=cad2599878403e6eac943c659d43cce69f516db501a-c68e15a4caa76989b52be)
- **Cours des comptes** - Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne :  
[https://www.ccrek.be/sites/default/files/Docs/2025\\_20\\_CapaciteAccueilPetiteEnfance.pdf](https://www.ccrek.be/sites/default/files/Docs/2025_20_CapaciteAccueilPetiteEnfance.pdf)
- **Ligue des familles** – Rapport sur l'accès aux crèches :  
<https://liguedesfamilles.be/storage/29903/LEA---Janvier-2024.pdf>
- **CAF**- France - Adapter son offre d'accueil pour répondre aux besoins de toutes les familles :  
[https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/171/Documents/Partenaires/Aide%20aux%20partenaires/Petite%20enfance/Guide\\_Adapter\\_son\\_offre\\_daccueil.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/171/Documents/Partenaires/Aide%20aux%20partenaires/Petite%20enfance/Guide_Adapter_son_offre_daccueil.pdf)
- **Statbel** – statistiques noyau familial :  
<https://statbel.fgov.be/fr/themes/census/menages-et-noyaux/noyaux#panel-16>
- **Ibsa** - Monoparentalité en Région bruxelloise, de quelles familles parle-t-on :  
[https://www.briobrussel.be/sites/default/files/2025-07/Focus-74\\_FRv2.pdf](https://www.briobrussel.be/sites/default/files/2025-07/Focus-74_FRv2.pdf)

